

Versailles, le 14 septembre 2021

**Division d'appui et conseil aux
établissements et aux services**
Réf. : DACES 2/2021-2022/001
Affaire suivie par : David POIRIER

☎ : 01.30.83.44.23

Diffusion :
Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

I	DSDEN	ESPE
I	78	Universités et IUT
I	91	Gds. Etab. Sup
I	92	CANOPE
I	95	CIEP
	Circonscriptions	CIO
	78	CNED
	91	CREPS
	92	CROUS
	95	DDCS
I	Inspection 2nd degré	78
I	Divisions et Services, CT et CM	91
		92
A	Lycées	95
A	78	DRONISEP
A	91	INS HEA
A	92	INJEP
A	95	SIEC
A	Collèges	UNSS
A	78	Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
A	91	
A	92	78
A	95	91
	Écoles	92
	78	95
	91	Représentants des Personnels, 2nd degré
	92	
	95	Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles privées	
	Collèges privés	78
	Lycées privés	91
	MELH	92
	LYCEE MILITAIRE	95
A	EREA	
A	ERPD	

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 1 p.
Annexe 30 p.
Total 31 p.

La Rectrice de l'Académie de Versailles,

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

s/c de madame et messieurs les directeurs
académiques des services de l'Education nationale

Objet : Elections aux conseils d'administration des E.P.L.E

*Calendrier et modalités de mise en place des conseils d'administration des E.P.L.E
Année scolaire 2021-2022*

Références :

Code de l'éducation (art L.111-4, L 421-2 à L 421-4, R.421-14 à R.421-36, D 421-31 à 33 et R.421-42 et 43) ;
Circulaire du 30 août 1985 modifiée portant sur la mise en place des conseils d'administration ;
Circulaire 2006-137 du 25 août 2006 relative au rôle et à la place des parents à l'école ;
Circulaire 2016-140 du 20 septembre 2016 relative à la composition et au fonctionnement des instances de la vie lycéenne ;
Note de service du 24.06.2021 relative aux élections des représentants de parents d'élèves aux C.A. des EPLE parue au BOEN n° 26 du 1^{er} juillet 2021.

Les élections des représentants des élèves, des parents d'élèves et des personnels aux conseils d'administration des E.P.L.E. constituent un moment essentiel de l'année scolaire. Dans ces instances, les représentants prennent une part active dans la vie et le fonctionnement de l'établissement scolaire en lien avec les autres membres de la communauté éducative.

Cette année, les élections devront être finalisées avant la fin de la 7^{ème} semaine suivant la rentrée scolaire, soit **au plus tard le 16 octobre 2021**.

Vous trouverez en annexes les informations nécessaires au bon déroulement des différentes opérations électorales.

Pour la Rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Benoît Verschaeve